Transports scolaires

Décharge parentale

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Age 6 ans révolus : o Oui o Non
Date de réception de la décharge :
|__|__| |__|__| |__|__|__|__|

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES ALEOP

« A l'aller comme au retour, les élèves scolarisés jusqu'au CE2 inclus doivent être obligatoirement accompagnés au point d'arrêt par les parents ou le responsable conventionnel ou toute autre personne, de 11 ans ou plus, désignée comme responsable par eux. Par dérogation et sur présentation d'une décharge parentale, les élèves ayant 6 ans révolus pourront se rendre seuls à l'arrêt. ».

COMMENT ÇA MARCHE ?

En complétant ce document :

- vous assumez l'entière responsabilité de ne pas faire accompagner votre enfant au point d'arrêt
- Vous certifiez que votre enfant a 6 ans révolus

OU RENVOYER LA DÉCHARGE ?

Vous devez renvoyer le document complété et signé à votre service Aléop :

Communauté de Communes Estuaire et Sillon
2 Boulevard de la Loire
BP 29
44260 SAVENAY

L'ÉLÈVE

NOM : .....

PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE : |__|__| |__|__| |__|__|__|__| N° DE DOSSIER ALEOP |__||__|__|__|__|__|__|__|

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : .....

LE REPRESENTANT LÉGAL

Je soussigné(e), NOM : ..... PRÉNOM : .....

ATTESTE DECHARGER LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE, AINSI QUE LE TRANSPORTEUR, DE TOUTE RESPONSABILITE LIEE AU FAIT QUE JE FAIS LE CHOIX DE NE PAS ACCOMPAGNER MON ENFANT AU POINT D'ARRET DANS LE CADRE DU TRANSPORT SCOLAIRE.

ADRESSE : .....

CP |__|__|__|__|__| COMMUNE : ..... COMMUNE DÉLÉGUÉE.....

TÉL |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| PORTABLE |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

E-MAIL : .....

Fait à : ..... Le : .....

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont transmises aux services de la Direction Défi Ecologie et Mobilités de la Région Pays de la Loire pour gérer votre dossier de transport scolaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur aleop.paysdelaloire.fr rubrique mentions légales.

Aléop LA RÉGION VOUS TRANSPORTE
RÉGION PAYS DE LA LOIRE